TL1505-6

NATIONS UNIES · UNITED NATIONS

SERVICE DE L'INFORMATION - OFFICE DES NATIONS UNIES A GENÈVE
INFORMATION SERVICE - UNITED NATIONS OFFICE AT GENEVA

Communiqué de presse HR/2107
8 février 1988

LA COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME POURSRUIT LE DEBAT SUR LA QUESTION DU DROIT DES PEUPLES A DISPOSER D'EUX-MEMES

La Commission des droits de l'homme qui entame ce matin, lundi 8 février, la deuxième semaine de ses travaux, a poursuivi l'examen du point 9 de l'ordre du jour intitulé: "Le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et son application aux peuples assujettis à une domination coloniale ou étrangère ou à l'occupation étrangère".

Les représentants de l'Union soviétique, du Bangladesh, de l'Algérie, du Japon, de la République démocratique allemande et du Portugal ont fait une déclaration. Les observateurs suivants ont également pris part au débat: Afghanistan, Viet Nam, Kampuchea démocratique, Thaïlande et Tanzanie.

La prochaine réunion de la Commission aura lieu cet après-midi à partir de 15 heures.

Aperçu des interventions

M. Vladimir LOMEIKO (Union soviétique) a déploré la persistance de la situation en Afrique du Sud où le régime raciste de Pretoria poursuit ses politiques d'oppression du peuple sud-africain, sa domination illégale de la Namibie et ses actes d'agression contre les pays voisins. Il s'est dit favorable à l'adoption de sanctions à l'égard de l'Afrique du Sud pour mettre un terme à ses agissements inadmissibles,.

S'agissant de la réalisation du droit à l'autodétermination du peuple palestinien, M. Lomeiko a rappelé la proposition de son pays en vue de la convocation rapprochée d'une conférence internationale de paix.

.../...

Les communiqués sont destinés à l'information; ils ne constituent pas des documents officiels
For use of information media; not an official record

M. Lomeiko a condamné les tentatives déployées par certains pour remettre en cause le résultat d'élections libres dans d'autres pays. Soulignant l'intérêt de résoudre les problèmes d'autodétermination par la voie de négociation sur la base du dialogue il a appuyé les efforts des pays d'Amérique centrale ainsi que le processus de normalisation en cours au Kampuchea et en Afghanistan. Il a condamné les ingérences dans les affaires internes de l'Afghanistan et a indiqué que les troupes soviétiques quitteraient ce pays dès l'aboutissement du processus de normalisation. Dénonçant par ailleurs l'utilisation de mercenaires, le représentant s'est félicité de la présentation du rapport préparé sur la question.

M. Harun-Ur RASHID (Bangladesh) a estimé que l'autodétermination des peuples de Palestine, d'Afrique du Sud, de Namibie et d'Afghanistan est au coeur du point en cours d'examen par la Commission. S'agissant du problème de Palestine qui demeure la plus grande tragédie de notre époque, il a appuyé la tenue d'une conférence internationale de paix assurant la participation de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP).

Attirant l'attention sur le déni continu du droit à l'autodétermination des peuples sud-africain et namibien, le représentant a estimé qu'il faut faire pression sur le régime de Pretoria en lui imposant des sanctions.

M. Rashid a fait part de sa préoccupation face à l'occupation continue de l'Afghanistan et du Kampuchéa par des forces étrangères. En ce qui concerne l'Afghanistan, il s'est dit convaincu qu'il n'existe pas d'autre solution qu'un règlement politique global. Ma délégation, a-t-il dit, attache une importance particulière à l'initiative du Secrétaire général. Il a d'autre part indiqué que sa délégation souscrit à la déclaration de la conférence internationale sur le Kampuchea et appuie l'initiative des pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE).

M. Kemal HACENE (Algérie) a estimé qu'il n'est pas paradoxal qu'au moment ou l'ensemble de la communauté internationale célèbre le 40ème anniversaire de l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Commission se voit encore appelée à examiner des situations qui se caractérisent par la violation manifeste et systématique de ces droits. Il a fait mention à cet égard de la situation en Afrique australe qui dure depuis de longues années. En attendant que justice soit rendue au peuple namibien, la Commission se doit de réaffirmer son attachement indéfectible à la mise en oeuvre du processus menant à l'autodétermination et l'indépendance de la Namibie; cet appui à la juste lutte du peuple naminbien ne saurait être dissocié de celui que la Commission a toujours manifesté à l'endroit du peuple sud-africain qui n'en finit pas de subir l'humiliant système de l'apartheid. Soulignant que l'apartheid ne peut se réformer, M. Hacene a invité les membres de la Commission à s'engager invididuellement et collectivement à organiser et accroître la pression internationale contre Pretoria pour que soit enfin rendue possible l'imposition de sanctions globales et obligatoires.

.../...

Le représentant a déclaré que c'est d'une logique comparable à celle qui prévaut en Afrique du Sud que relève au Moyen-Orient, la négation par Israël du droit à l'autodétermination du peuple palestinien. Là aussi, des pays arabes sont victimes d'agressions et leurs terres objets d'occupation. La Commission, qui a si souvent dénoncé les négations par Israël des droits de l'homme dans les territoires arabes occupés, se doit de témoigner, face à la répression des récents soulèvements des populations palestiniennes, sa désapprobation et de rappeler qu'une paix juste et durable au Moyen-Orient ne peut être valablement assise que sur la satisfaction des droits nationaux du peuple palestinien. Il a appuyé la fin totale et inconditionnelle de l'occupation des territoires arabes, y compris El Qods El-Charif et la tenue d'une conférence internationale sous l'égide des Nations Unies à laquelle devra nécessairement participer l'OLP.

Selon le représentant, au Sahara occidental, le conflit fratricide qui a résulté de la non satisfaction du droit du peuple sahraoui à l'autodétermination, continue d'être le principal obstacle à la mise en oeuvre du processus d'édification du Grand Maghreb arabe. Les efforts de l'OUA qui ont abouti à un plan de paix avaient pourtant suscité beaucoup d'espoirs; espoirs d'autant plus légitimes que ce plan de paix avait été endossé, dans le cadre des Nations Unies, par l'ensemble de la communauté internationale et permis la formulation d'un consensus international. Comme l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et l'Assemblée générale des Nations Unies, la Commission a appelé les deux parties au conflit, le Maroc et le Front Polisario, à négocier directement les conditions à même de permettre à ce peuple l'exercice de son droit à l'autodétermination, a-t-il rappelé. La Commission ne manquera certainement pas de saisir l'occasion de la présente session pour encourager les efforts conjointement déployés par le Président de l'OUA et le Secrétaire général des Nations Unies et qui ont abouti, récemment, à l'envoi au Sahara occidental d'une mission technique. L'Algérie qui a eu l'occasion de manifester son ferme attachement à la solution pacifique de ce conflit ne peut que se féliciter de cette initiative conjointe, a-t-il dit.

Mme Mitsu KIMATA (Japon) a déploré la dégradation continue dans les territoires arabes occupés. Insistant sur la nécesité d'un règlement global, juste et durable de la question de Palestine, elle a indiqué qu'il a été envoyé aujourd'hui même au Ministre égyptien des Affaires étrangères un message de soutien à l'initiative de paix du Président Mubarak. Elle a réaffirmé l'appui à une conférence internationale de paix sur le Moyen-Orient.

Outre ces efforts sur le plan diplomatique, le Japon contribue à l'assistance au peuple palestinien : c'est ainsi qu'il fournira 1 million de dollars au Programme exécuté en sa faveur par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), a dit Mme Kimata.

La représentante a, par ailleurs, insisté pour le règlement politique des questions du Kampuchéa et de l'Afghanistan. Mme Kimata s'est dite favorable, dans cet esprit, aux initiatives en cours.

.../...

Déplorant l'intransigeance de l'Afrique du Sud qui continue d'occuper illégalememt la Namibie, Mme Kimata a insisté pour la mise en oeuvre urgente du Plan de paix de la résolution 435 du Conseil de sécurité. Elle a appelé l'attention sur l'appui varié que son pays fournit aux institutions humanitaires chargées d'aider les réfugiés. A cet égard, elle a fait une mention particulière de l'assistance apportée aux victimes de l'apartheid en Afrique du Sud.

M. Gerhard RICHTER (République démocratique allemande) a noté qu'en dépit de la disparition des anciens empires coloniaux, de nombreux peuples se voient encore privés de leur liberté. Tel est le cas pour les peuples d'Afrique du Sud et de Namibie qui subissent le joug colonial et raciste, pour le peuple palestinien, ainsi que ceux d'une vingtaine de territoires coloniaux dans les régions des Océans pacifique, atlantique et indien.

Condamnant l'utilisation de mercenaires, M. Richter a souhaité que la Commission accorde une importance particulière à l'examen de l'étude préparée à cet égard, tout en décidant de renouveler le mandat du Rapporteur spécial.

Le représentant a parlé de l'engagement de son pays dans la lutte pour l'élimination du système oppressif d'apartheid en Afrique du Sud de la lutte en faveur de l'indépendance de la Namibie sur la base de la résolution 435 du Conseil de sécurité. Il s'est dit favorable à l'adoption de sanctions globales et obligatoires contre Pretoria. Appuyant d'autre part la réalisation du droit l'autodétermination du peuple palestinien, il a appuyé la tenue à cet égard d'une conférence internationale de paix avec la participation de l'OLP. En ce qui concerne l'Afghanistan, le représentant a déclaré qu'il faut s'abstenir de porter atteinte au processus en cours en abusant de la discussion du point actuel. S'agissant de la situation en Amérique centrale, il a fait part de l'appui de son pays à l'initiative des pays de la région. M. Richter a attiré l'attention sur la déclaration prononcée le 5 février dernier par une délégation qui méconnaissait les réalités en Europe. Il a rappelé à cet égard l'existence de deux Etats allemands indépendants et souverains. La République démocratique allemande, a-t-il dit, a choisi un type de société socialiste dans le libre exercice de son droit à l'autodétermination. La compréhension et le réalisme, a-t-il poursuivi, doivent guider la coopération entre les deux pays.

M. Antonio da COSTA LOBO (Portugal) a déclaré que les problèmes soulevés par l'application du droit à l'autodétermination sont principalement liés à l'absence d'une volonté politique effective de le respecter. Tel est, sans doute, le cas du Timor oriental dont l'invasion à la fin de 1975 n'a changé en rien la situation de territoire non autonome. La puissance occupante s'en est elle-même rendue compte et, pour légitimer la situation de fait, organisa une consultation en 1976. Il a appelé l'attention sur la nature peu orthodoxe de cette consultation: son acceptation comme une forme légitime d'autodétermiantion risquerait de détruire complètement le principe en question. Le Portugal, qui en tout cas en sa capacité de puissance administrante qui lui est reconnue par les Nations Unies aurait dû participer à l'organisation de l'acte d'autodétermination - ne veut pourtant pas s'arroger, et n'a jamais voulu s'arroger, la qualité de seul juge en ce qui concerne l'authenticité, ou la validité, du prétendu acte

.../...

d'autodétermination. Les Nations Unies ont établi que ladite consultation ne peut pas être considérée comme un acte d'autodétermination. Les élections dites administratives de 1987, qui n'ont pas donné à la population la possibilité de faire un choix sur son statut politique, ne peuvent, de toute évidence, pas être considérées non plus comme l'exercice du droit à l'autodétermination.

Le représentant a souligné que la dénégation du droit a l'autodétermination a normalement comme conséquence la violation d'autres droits de l'homme : il en est ainsi, aussi, dans le cas du Timor oriental.

M. Costa Lobo a fait part des efforts de son pays pour arriver à une solution globale de la question. Le Portugal maintient des conversations avec l'Indonésie, lesquelles se déroulent à New York sous les auspices du Secrétaire général des Nations Unies.

M. Costa Lobo a réitéré sa conviction que dans les violations des droits de l'homme dans les territoires occupés et en Namibie la dénégation du droit à l'autodétermination assume une importance toute particulière. Il a déploré la présence des troupes vietnamiennes au Kampuchea qui empêche le peuple de ce pays de choisir librement son propre destin. Il est grand temps que les droits fondamentaux du peuple cambodgien, y compris son droit à l'autodétermination, soient pleinement respectés. Son Gouvernement, a-t-il dit d'autre part, a suivi avec intérêt les développements plus récents concernant la situation en Afghanistan, notamment en ce qui concerne les perspectives d'un prochain retrait des troupes étrangères. Certes, la situation n'est pas encore satisfaisante, mais le retrait des troupes étrangères constitue la condition première pour que le peuple afghan puisse jouir à nouveau de son droit à l'autodétermination.

L'Observateur de l'Afghanistan, M. KHERAD, a déploré que les Nations Unies se heurtent encore à la persistance du déni du droit à l'autodétermination de peuples opprimés et encore sous la domination et l'occupation comme dans le cas de la Namibie, de la Palestine et des territoires arabes occupés. Dans la partie australe de l'Afrique, l'outrageant régime de l'apartheid, au clair mépris de l'opinion mondiale, persiste à dénier les droits les plus élémemtaires de la majorité du peuple sud-africain, à occuper illégalement la Namibie et à se livrer à de multiples agressions militaires, à des attaques cyniques, à des tentatives de déstabilisation par l'intérmédiaire de mercenaires à l'encontre des pays de première ligne. Il est indispensable de prendre toutes les mesures effectives pour assurer l'exercice du droit des peuples sud-africain et namibien à l'autodétermination. La même logique prévaut pour l'exercice du droit à l'autodétermination du peuple palestinien, peuple dépossédé de ses terres ancestrales, spolié de ses droits élémentaires et condamné à vivre dans la tragédie, a poursuivi le représentant. Il a fait part de sa préoccupation face à la persistance de la non-satisfaction du droit du peuple du Sahara occidental; l'occupation d'une partie de Chypre; et plus particulièrement à la gamme de représailles et de menaces, les manoeuvres de déstabilisation au moyen de pression économique, politique ou militaire, d'actes de sabotage et d'ingérence directe et indirecte dans les affaires intérieures, de recours au bombardement et l'utilisation de mercenaires.

.../...

M. Kherad a dit que son peuple, qui a subi au cours de plus de neuf ans de guerre fratricide, de subversion et de destruction, d'importantes pertes en vies humaines et matérielles est las et a besoin de paix. La République d'Afghanistan, a-t-il poursuivi, a donc proclamé la Réconciliation Nationale et le cessez-le-feu unilatéral pour mettre fin à la guerre fratricide et à l'effusion de sang et pour résoudre les questions ayant trait au présent et à l'avenir du pays en déclarant être prête pour un compromis allant jusqu'à l'établissement d'un gouvernement de coalition. La Réconciliation Nationale, inspirée de la philosophie de paix et voeu ardent de notre peuple, offre l'occasion aux pays voisins d'apporter leur contribution à ce processus.

La politique de réconciliation nationale et les pourparlers de Genève en tant que deux processus séparés, visent un objectif unique : assurer la paix à l'intérieur du pays et un règlement politique de la situation autour de l'Afghanistan. Des possibilités et de bonnes conditions existent pour la normalisation de la situation autour de l'Afghanistan et pour faire aboutir ces négociations au cours du prochain round, a-t-il estimé.

L'Observateur du Viet Nam, M. LE DINH CAN, a déploré que les droits fondamentaux des peuples fassent toujours l'objet de la menace de la part des forces d'agression, d'exploitation et particulièrement des forces impérialistes et expansionnistes qui sont prêts à intervenir par tous les moyens, même militairement n'importe où ils le pourront. Il a fait mention à cet égard de la situation des peuples namibien et sud-africain et palestinien.

En Asie, a dit l'orateur, la République démocratique d'Afghanistan doit faire face à une guerre non-déclarée et la République populaire du Kampuchéa, sortant et renaissant de l'holocauste d'inspiration étrangère, se trouve toujours provoquée par les "polpotistes" et autres, armés et financés par les forces étrangères avec leur noir dessein de faire revenir au Kampuchéa le régime de génocide des Khmers rouge. Dans la région méditerranéenne, a-t-il poursuivi, l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale sont en permanence menacées et les résolutions des Nations Unies en cette matière n'ont pas été réalisées. En Amérique latine, la République du Nicaragua doit faire face à une agression étrangère par le truchement des mercenaires contra. La République de Cuba est victime depuis plusieurs années d'une politique de menace, de sabotage, de pressions et même de blocus économique. Au Chili, le peuple chilien reste soumis à l'aggravation des violations des droits de l'homme.

S'agissant de l'Asie du Sud-Est, il a estimé que la situation des neufs années passées met en relief d'une part, le bon droit et la bonne volonté des trois pays d'Indochine qui oeuvrent inlassablement pour la coexistence pacifique entre les Etats de la région et entre ces derniers et les pays à l'extérieur de la région, et de l'autre, le mal fondé et l'absurdité de la position de ceux qui prônent le contraire et certains y persistent à l'heure actuelle et s'obstinent à soutenir les fauteurs de génocide. Malgré les obstacles montés par les forces hostiles, des faits positifs ont été enregistrés dans la solution à trouver pour le problème de Kampuchea avec les deux rencontres entre le Président Hunsen et le Prince Sihanouk, qui ont abouti aux accords de principe déterminant le cadre et les objectifs d'une solution politique.

.../...

Selon l'observateur, c'est là aussi le résultat d'une lutte persévérante et courageuse menée par le peuple kampuchéen au cours des années passées sous la direction du Gouvernement de la République populaire du Kampuchea, avec le vigoureux soutien du Viet Nam, du Laos, de l'Union soviétique, des pays socialistes et des autres pays et forces épris de paix et de justice dans le monde. Pour sa part, le Viet Nam réaffirme son soutien total aux efforts du peuple kampuchéen pour trouver lui-même la solution des problèmes de son pays sur la base de la mise fin à toute aide au régime génocide de Polpot et la liquidation de ses forces. Il a confirmé que le retrait des volontaires vietnamiens venant en aide au peuple kampuchéen s'achèvera en 1990.

L'Observateur du Kampuchea démocratique, M. NGO HAC TEAM, a exprimé sa solidarité aux peuples du Laos, de l'Afghanistan, de la Palestine, de l'Afrique australe et de la Namibie qui sont en train de lutter vaillamment pour défendre leur liberté et leur dignité bafouées.

M. Ngo Hac Team a déclaré que l'occupation vietnamienne du Kampuchéa aborde sa 10ème année: c'est la 10ème année de la tentative des autorités de Hanoï de l'annexer, de le vietnamiser au maximum, d'éliminer autant que possible ce qui est de l'identité nationale khmère, pour réaliser enfin la "Fédération indochinoise". Il a souligné l'appui croissant à l'Assemblée générale relative à la question : c'est là un encouragement très précieux pour notre peuple en lutte et une nouvelle preuve éloquente de la ferme exigence internationale pour le retrait inconditionnel de toutes les forces d'occupation étrangères du Kampuchéa afin que le peuple du Kampuchéa puisse exercer son droit à l'autodétermination sans ingérence étrangère.

Le Viet Nam continue à faire fi de ces résolutions, a déploré l'observateur qui a attiré l'attention sur les crimes des occupants. Il a souligné la détérioration de la situation sanitaire dans les zones occupées et a dénoncé l'aide soviétique à l'occupation vietnamienne. Il a souligné le caractère illusoire des retraits de troupes annoncées par l'occupant: il s'agit en fait d'une rotation avec l'arrivée de troupes fraîches.

M. Ngo Hac Team a mis l'accent sur l'usure morale des troupes vietnamiennes face à la vaillance de la résistance khmère. Selon l'Observateur, les faits indiquent toutefois que les occupants et leurs supporters ne croient qu'aux vertus de la solution militaire, espérant de cette manière étouffer le peuple du Kampuchéa. Depuis 9 ans, la communauté internationale a le temps d'être édifiée sur les tenants et aboutissants de la guerre d'agression et d'occupation vietnamienne au Kampuchéa quelles que soient les tactiques de Hanoï qui veulent se montrer flexibles, et parlent de "retrait partiel annuel", de "retrait total en 1990", de "négociations" ou de "réconciliation nationale". Ce sont là autant de formules qui semblent être en diapason avec les exigences de la communauté internationale, mais qui, en fait, ne sont que pièges et artifices. M. Ngo Hac Team a dit que l'histoire prouve comment le Viet Nam et ses alliés ont tiré avantage de certains accords internationaux ambigus. La communauté internationale ne doit pas permettre à l'histoire de se répéter au Kampuchéa permettant au Viet Nam de l'annexer à l'instar du Laos. Non seulement, il y va de la survie physique du peuple du Kampuchéa, mais cela entraînerait inexorablement un changement incontrôlable de l'équilibre des forces dans le Sud-Est asiatique et l'Asie pacifique, a-t-il ajouté.

.../...

Il a déploré qu'en dépit des concessions qui lui ont été accordées, le Viet Nam ait rejeté la proposition de paix en 8 points du gouvernement du Kampuchéa démocratique. Rappelant que la responsabilité du problème repose entièrement sur le Viet Nam, il a par ailleurs regretté que l'Union soviétique ne travaille pas, comme d'aucuns l'espéraient, à le convaincre de se retirer du Kampuchéa. Malheureusement, au lieu de cela, l'Union soviétique ne fait que venir à la rescousse du Viet Nam pour consolider son occupation du Kampuchéa et la "Fédération indochinoise" vietnamienne.

L'Observateur de la Thaïlande, M. Surapong POSAYANOND a indiqué que son pays a connu beaucoup de difficultés compte tenu de sa situation géographique en raison de l'occupation du Kampuchéa par des troupes étrangères. Le fardeau des régugiés affecte la Thaïlande sur les plans politique, économique et social ainsi qu'en matière de sécurité. M. Posayanond a dénoncé les attaques de camps de régugiés par les troupes vietnamiennes, y compris au mépris de l'intégrité territoriale de son propre pays.

L'Observateur a déploré, en dépit d'une évolution politique au Viet Nam, l'absence de changement positif s'agissant de la situation au Kampuchea. M. Posayanond a attiré l'attention sur le départ illégal de "Boat People" du Viet Nam vers la Thaïlande. Mon pays, a-t-il dit, a déjà demandé au Haut Commissariat aux réfugiés (HCR) de demander aux autorités vietnamiennes de permettre à ses ressortissants de quitter le pays par les voies normales. Il s'est demandé comment un pays pouvait punir son peuple en créant en outre des problèmes pour d'autres pays et prétendre aller apporter la justice à d'autres pays. M. Posayanond a appuyé un règlement global de la question du Kampuchéa et le retrait immédiat des troupes d'occupation. Il a souhaité que la Commission, quand bien même se poursuit un processus de paix pour les kampuchéens, condamne ladite occupation..

L'Observateur de la Tanzanie, M. Elikunda M'TANGO, a déploré la persistance de l'occupation illégale de la Namibie, en raison de l'attitude obstinée du "régime nazi" que constitue actuellement l'Afrique du Sud. Il a par ailleurs dénoncé l'occupation d'une partie du territoire angolais et l'agression des pays voisins. L'Observateur a regretté que certains pays, autrefois victimes du nazisme, continuent d'avoir des relations avec le régime de Pretoria. Tout en le désapprouvant verbalement, il l'encouragent dans ses agissements. Certains parmi ces pays s'opposaient à la condamnation par la Commission de l'Afrique du Sud en faisant valoir l'utilité du dialogue, a poursuivi M. M'Tango qui a souligné que la rupture du dialogue est en fait venu d'une grande puissance qui a introduit un élément étranger dans les négociations, élément qui a bloqué toute chance d'accord.

M. M'Tango a souhaité une action plus résolue à l'égard de Pretoria, avec l'instauration d'un embargo militaire et économique.

Selon l'observateur, les peuples de Palestine, du Sahara occidental, du Kampuchéa ainsi que d'autres peuples ont eux aussi le droit à l'autodétermination.

* **** *